

## Informations détaillées sur le standard sectoriel pour le « lait durable suisse »

***L'IP Lait introduira le standard sectoriel pour le lait durable suisse le 1<sup>er</sup> septembre. Les produits remplissant ce standard pourront arborer le logo « swissmilk green ». Cela permettra de communiquer de manière claire les prestations de durabilité fournies par la production et la transformation.***

Le comité de l'IP Lait a pris les premières décisions en vue de l'introduction d'un standard sectoriel il y a une année. Les dispositions légales en Suisse, notamment en matière de bien-être animal et d'affouragement, garantissant déjà aujourd'hui un haut niveau, les producteurs se sont accordés, le 6 septembre 2018, sur des prestations modérées, compréhensibles et faciles à contrôler, prestations qu'ils ont soumis au comité comme contribution de leur part au standard sectoriel. Notons que ces prestations dépassent le haut niveau des dispositions légales dans certains points.

Pour remplir le standard et pour pouvoir utiliser la marque « swissmilk green », les dix exigences de base ci-dessous doivent être impérativement remplies par les producteurs. De plus, ces derniers doivent remplir au moins deux des huit exigences supplémentaires. Tout le lait de centrale du segment A remplissant les exigences donnera droit à un supplément de 3 centimes. Le lait de centrale du segment A recouvre la plupart des produits laitiers vendus en Suisse à l'exception du fromage. Les produits exportés ne font presque tous pas partie du segment A.

### Exigences de base envers la production durable de lait

Les dix exigences de base doivent être remplies.

**SRPA ou SST :** Les vaches doivent participer à l'un des deux programmes éthologiques de la Confédération : SST (Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (Sorties régulières en plein air).

**Détention des veaux :** Les veaux doivent être détenus pendant au minimum 21 jours sur l'exploitation sur laquelle ils sont nés.

**Intervalle minimum entre les traites :** Les vaches doivent être traites au moins deux fois par jour. Aux expositions, l'intervalle maximum entre les traites s'élève à 14 heures.

**Respect des directives de la branche pour les foires et les expositions :** Les producteurs présentant leurs animaux aux foires et aux expositions s'engagent à respecter les directives de la CTEBS. Cette dernière regroupe les fédérations d'élevage et s'est engagée à donner plus de poids à la protection des animaux dans ses directives pour les expositions.

**Pas d'abattage de vaches gestantes :** Les vaches laitières ne doivent pas être gestantes lors de l'abattage. La réglementation de Proviande à ce sujet doit être respectée.

**Tourteaux de soja :** Les tourteaux de soja affouragés aux vaches laitières doivent provenir de manière avérée de sources durables.

**Graisse et huile de palme :** Le fourrage administré aux vaches laitières ne contient pas de graisse et d'huile de palme.

**Utilisation d'antibiotiques :** Aucun antibiotique critique ne doit être utilisé pour les traitements sans ordonnance du vétérinaire.

**Biodiversité :** Le programme fédéral des Prestations écologiques requises (PER) doit être rempli. Cela signifie que des prestations en faveur de la biodiversité sont remplies sur au minimum 7% de la surface agricole en général.

**Nom de la vache :** Chaque vache porte un nom qui est enregistré dans la Banque de données sur le trafic des animaux. Cela illustre le lien particulier entre les exploitations familiales et leurs animaux.

## Exigences supplémentaires

Le « lait durable suisse » comporte des exigences supplémentaires dans les domaines de la formation et du perfectionnement, du climat, du bien-être animal et de l'utilisation d'antibiotiques. Au moins deux des huit exigences supplémentaires doivent être remplies.

**SRAP et SST** : Les vaches doivent participer à l'un des deux programmes éthologiques de la Confédération : SST (Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux) et SRPA (Sorties régulières en plein air).

**Pas d'utilisation préventive d'antibiotiques** : Aucun antibiotique n'est utilisé à titre préventif.

**Médecine complémentaire** : L'exploitation a recours à la médecine complémentaire.

**Rendement par jour de vie** : Les vaches produisent au moins 8 kg de lait par jour de vie en plaine et 6 kg en zone de montagne. Plus cette quantité est élevée, plus la vache reste longtemps sur l'exploitation et moins elle émet de gaz néfaste pour le climat par jour de vie.

**Protection sociale** : La main-d'œuvre familiale, p. ex. l'épouse, touche de manière avérée un salaire pour le travail fourni.

**Exploitation formatrice reconnue** : L'exploitation forme des apprentis.

**Formation de perfectionnement** : Le personnel de l'exploitation se perfectionne chaque année.

**L'école à la ferme** : L'exploitation organise des manifestations comme p. ex. « L'école à la ferme » pour les enfants et les jeunes.

Pour le choix de ces exigences, il a été veillé à ce que tous les critères puissent être examinés lors de contrôles existants, à savoir que l'examen puisse être intégré dans des contrôles qui sont de toute façon réalisés sur l'exploitation.

## Informations supplémentaires

Les transformateurs de lait doivent apporter la preuve que leur entreprise respecte des exigences de durabilité. Les fabricants de fromage doivent aussi remplir le code de déontologie de la branche fromagère suisse.

Le but est que tout le lait produit en Suisse respecte le standard dans quatre ans au plus tard.

Pour garantir la crédibilité du standard, il est important que les acteurs du marché soient contrôlés et, si nécessaire, certifiés par des organismes indépendants. En même temps, la charge administrative doit rester aussi faible que possible pour toutes les parties impliquées.

Tous les règlements et toutes les directives concernant le standard sectoriel figurent sur le site Internet de l'IP Lait sur [www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch).

Des informations supplémentaires sur les valeurs du lait suisse se trouvent sur [www.swissmilkgreen.ch](http://www.swissmilkgreen.ch).